

APPAREILS DE RADIO COMMUNICATION / Procédure de demande d'enregistrement

Votre dossier complet est à envoyer à
VGD - Département immatriculations – 636 avenue de l'Océan - 17400 Ternant – France
 Ou par email à contact@vgdistri.com

Votre bateau est immatriculé en Europe.
Les appareils de radio communication à bord doivent être déclarés auprès des services compétents.
SEULS LES APPAREILS AUX NORMES CE PEUVENT ETRE ENREGISTRES

Pièces à joindre pour constituer votre demande

1. Formulaire de demande d'enregistrement ci-dessous dûment complété par vos soins
2. Procuration pour nous autoriser à faire les démarches en votre nom (à compléter page 2)
3. Une copie de la certification CE de(s) appareil(s) à bord
4. La copie de votre permis de licence radio (certificat CRR)
5. Règlement des frais d'enregistrement : **95,00 euros**
 - par chèque français à l'ordre de VGD
 - par carte bancaire par téléphone
 - par virement bancaire sur le compte ING : IBAN BE40 3631 5419 3563 - BIC-CODE (SWIFT) BBRU-BE-BB-010

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'APPAREILS DE RADIO COMMUNICATION

Caractéristiques du bateau	
Nom du bateau	
Port d'attache	

Propriétaire (s) inscrit (s) sur le certificat d'immatriculation	
Nom	
Prénoms	
N° et Rue	
Code Postal	
Ville	
Pays	
N° téléphone fixe	
N° téléphone portable	
Email	

Appareils de radio communication					
Type (VHF, EPIRB, GPS,Radar...)	Marque	Modèle	Puissance max émetteur (W)	Fréquence de transmission (Hz)	Fonction ASN ?
1.					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2.					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3.					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4.					<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non